

Des bas salaires plus fréquents

Par convention, un bas salaire correspond à un salaire inférieur aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble des salariés. Ce salaire médian, calculé sur l'ensemble des salaires de l'année, est de 17 700 euros nets en France métropolitaine en 2010, ce qui place le bas salaire à 11 800 euros (soit 980 euros par mois).

En Alsace, en 2010, 221 000 personnes ont touché un bas salaire, dont 61 % de femmes. Les plus concernées sont les jeunes et les employées.

Aux âges où le taux d'activité est le plus élevé, entre 30 et 50 ans, un quart des femmes salariées touche un bas salaire, contre un homme sur dix. Toucher un bas salaire est lié au temps de travail ; plus de la moitié de ces femmes ont travaillé moins d'un mi-temps sur l'année. Pourtant, 6 % d'entre elles sont à temps complet ; il s'agit d'assistantes maternelles dont les faibles revenus ne sont pas liés au temps de travail, mais au nombre d'enfants gardés.

Pour les autres professions concernées par les bas salaires, les heures cumulées ne permettent souvent pas d'atteindre un temps plein : nettoyeurs, aides à domicile, employés de maison. Pourtant la plupart des personnes concernées ont des contrats de travail qui s'étendent sur plus de 250 jours par an. La part des femmes dans ces professions est importante et plus des deux tiers sont à bas salaires.

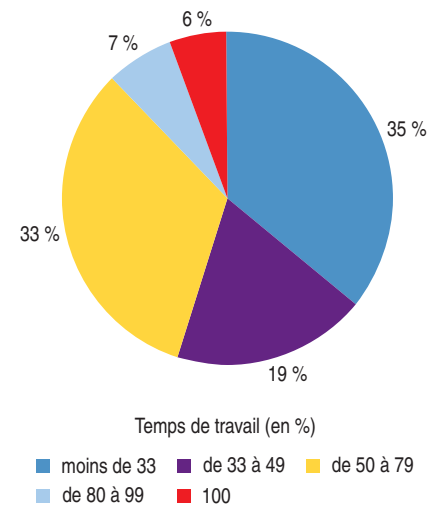
Afin de compléter ces faibles revenus, les salariées à bas salaires peuvent cumuler des allocations chômage. En effet, la part de femmes à bas salaire touchant le chômage peut atteindre 25 % chez les ouvrières. Dans les autres catégories, la part est moindre mais reste plus élevée que pour l'ensemble des salariées de 30 à 50 ans, souvent le double.

La part des allocations dans les revenus atteint le tiers pour les salariées à bas salaires ; cette part est la même quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, contrairement à ce qui se passe pour l'ensemble des salariées de 30 à 50 ans.

Les salariées à bas salaires sont plus souvent chômeuses indemnisées que les autres, traduisant leur temps de travail plus faible. Ce n'est pas le cas des professions « sans horaires » comme les assistantes maternelles, les nettoyeurs ou les aides à domicile pour lesquelles la part des chômeuses indemnisées est déjà très importante tous niveaux de salaire confondus. Dans ces trois professions, les bas salaires représentent les trois quarts des allocataires.

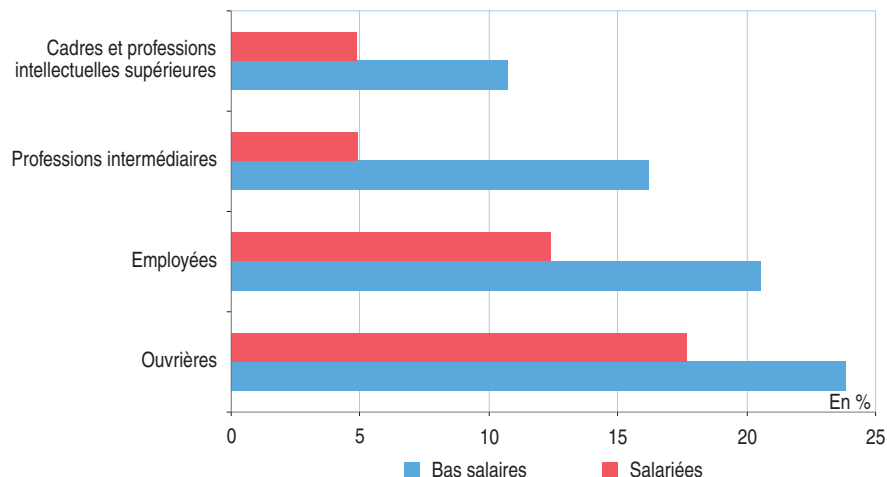
Globalement, les secteurs féminisés, comme la santé-action sociale ou les autres activités de services concentrent une forte proportion de bas salaires. ■

1 Plus de la moitié des femmes à bas salaires travaillent moins d'un mi-temps



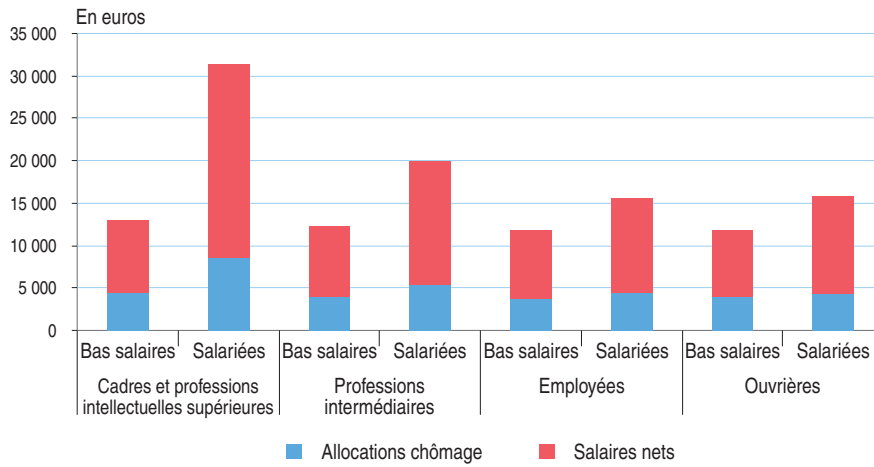
Champ : femmes salariées de 30 à 50 ans travaillant en Alsace. Source : Insee, DADS 2010.

2 Un quart des ouvrières à bas salaires perçoit des allocations chômage



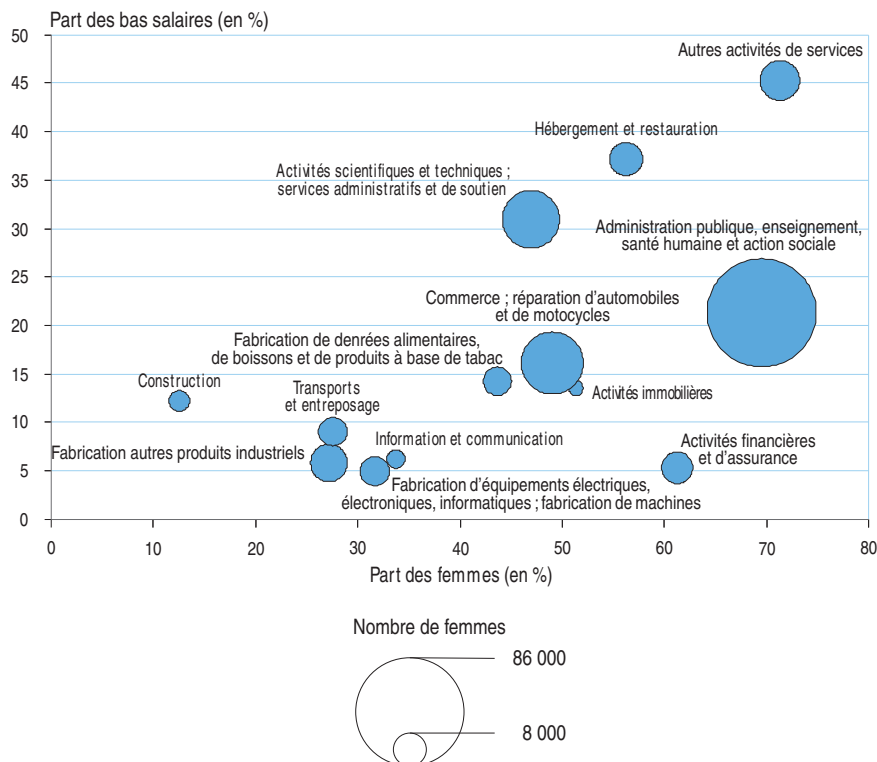
Champ : femmes salariées de 30 à 50 ans allocataires au titre de l'assurance chômage en Alsace. Source : Insee, DADS 2010.

3 Les allocations chômage, une composante importante du revenu pour les femmes à bas salaires



Champ : femmes salariées de 30 à 50 ans percevant des allocations chômage en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

4 Hébergement, restauration et autres activités de services : des secteurs majoritairement féminins et à fort taux de bas salaires



Lecture : les femmes salariées dans le secteur de la construction, au nombre de 3000, représentent 12 % des salariés de ce secteur, lequel a une proportion de bas salaires de 12,2 %.
Champ : salariés de 30 à 50 ans travaillant en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.